

DECISION N° 2019 - 144
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne à Monsieur Sébastien AGAMENNONE, Adjoint à la Directrice de l'Ingénierie Foncière, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE SIGNER la PROMESSE UNILATERALE DE VENTE à la

Moyennant le prix total de 5 500 000,00 € HT plus 1 100 000,00 € de TVA à 20 % sur totalité soit **6 600 000,00 € TTC** (SIX MILLION SIX CENT MILLE EUROS)

Et portant sur les biens désignés sur l'annexe à la présente décision.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le **10 OCT. 2019**

Le Directeur général
Alain TOUBOL



PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR